

maisons paysannes de la sarthe

Siège :

Le Bas Possé - 72170 Assé le Riboul

Téléphone 06.31.44.89.34 ou 02 43 81 87 80

Lettre aux adhérents de la Sarthe Janvier-février 2021 N° 113

**Toutes les activités de Maisons Paysannes de la Sarthe se dérouleront dans le respect des règles sanitaires du moment :
respect des distances, masque et gel obligatoires.**

INVITATION à une visite guidée

Dimanche 14 mars 2021 après midi

«La Chartre sur Le Loir »

Lieu de rendez-vous :

- devant la salle Léon BECQ, (à côté de la piscine) Avenue de la Pléiade, La Chartre-sur-le-Loir,
- accueil à 14h45
- 15h à 16h30 : Visite guidée par Dominique GILLE



Inscription obligatoire et communication d'un n° de tél. pour contact éventuel en cas de nouvelles mesures restrictives.

Quelques nouvelles de « Maisons Paysannes de la Sarthe »

par Patrick DEJUST

Chers amis, chers adhérents.

Malgré la crise sanitaire, la délégation ne reste pas inactive : voici la lettre 113 avec l'invitation à la visite de la Chartre (le calendrier des principales activités prévues en 2021 est disponible sur le site internet). Bien sûr, il y aura sans doute des adaptations à faire pour suivre les consignes.

En plus des activités traditionnelles, nous essaierons de vous proposer cet été des sorties sur la demie journée (à l'image de celle organisée l'année dernière à La Flèche et de celle du 14 mars).

En 2020, nous avons réalisé une cinquantaine de service-conseils, trois ateliers et seulement deux sorties (après midi lors de l'AG à Saint-Cosme-en-Vairais et visite de La Flèche).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Notre assemblée générale est prévue le 14 mars. Pour tenir compte des consignes sanitaires, elle est réservée aux membres du bureau et se tiendra à huis-clos avant la visite de la Chartre. Nous sommes amenés à la réduire au strict nécessaire, c'est-à-dire à un très rapide bilan de l'année et à un vote des résolutions à main levée.

Par chance, nos statuts ne prévoient un renouvellement de bureau qu'une année sur deux et ce sera en 2022.

REVUE DÉPARTEMENTALE

Vous avez récemment reçu par courrier notre revue départementale 2021. Comme pour les années précédentes, nous avons essayé de proposer des sujets peu traités jusqu'alors, pour en faire une revue intéressante et de divulgation. J'espère qu'elle vous plaira.

Je dois remercier ici tous ceux qui ont donné de leur temps pour sa réalisation (Christophe Barroy pour la mise en page, Léo Cany, Sylvie Lemercier, Jean-Luc Huger et les membres du bureau pour leurs contributions).

PROJET D'ÉMISSION TÉLÉVISÉE « MISSION PATRIMOINE »

Nous avons été contactés par une journaliste qui travaille pour une prochaine émission avec Stéphane Bern ; le but était de trouver des propriétaires démarrant un projet de restauration d'une maison rurale, et souhaitant travailler dans un souci d'authenticité.

Après différents échanges, deux projets ont été présélectionnés pour la Sarthe. Souhaitons que l'un d'eux soit retenu.

CRÉATION D'UNE DÉLÉGATION MPF DE LOIRE-ATLANTIQUE

L'année dernière, les délégués des Pays-de-Loire s'étaient réunis pour aider à la création d'une délégation en Loire-Atlantique qui fait actuellement cruellement défaut. Deux ou trois personnes semblent intéressées pour monter une petite

structure dans ce département. Une nouvelle réunion interdépartementale sera organisée au printemps à Angers, le but étant de concrétiser ce projet.

GESTION DES ADHERENTS.

La gestion des adhérents est pour nous un sujet délicat, parfois un casse-tête. Le siège parisien reçoit les adhésions et met les listes à jour au fur et à mesure qu'il reçoit les cotisations.

Faute de moyens suffisants, il peut y avoir des retards ; il peut également y avoir des erreurs de mise à jour notamment au niveau des mails ou même des modifications d'adresse dont ils ne sont pas informés.

A partir de ces listes, nous créons notre propre listing départemental. En début d'année 2021, notre listing comprend tous les adhérents 2020 plus les nouveaux adhérents 2021 connus. Une mise à jour régulière est nécessaire pour ajouter les nouveaux adhérents en cours d'année.

Il est important de nous signaler tout changement, notamment d'adresse mail, afin d'éviter la perte de contact. Si vous n'aviez pas reçu la revue départementale par exemple, ou si vous n'aviez pas de nos nouvelles pendant trois mois, ce ne serait pas normal, il faudrait alors nous le signaler. Nous conserverons cette liste jusqu'en juin/juillet.

Ensuite (après une relance locale), elle sera refaite avec uniquement les adhérents 2021 à jour de leur cotisation. Dans un avenir proche, la gestion des adhésions va s'améliorer avec un nouveau programme informatique appelé YAPLA, que nous attendons avec grande impatience.

A terme, vous pourrez vous-même modifier vos coordonnées. Les mises à jour seront immédiates (et instantanées pour ceux qui adhèrent par voie électronique) et nous espérons pouvoir bénéficier des listings du siège sans avoir à les reprendre.

D'ores et déjà, vous avez dû recevoir une lettre « accusé de réception » de votre adhésion et le reçu fiscal.

C'est déjà un progrès, une meilleure prise en compte des adhérents, et les délégués s'en félicitent.

BATIMENTS MENACES

Actuellement, il est pratiquement impossible de défendre un bâtiment menacé (non classé ou inscrit et hors périmètre protégé) car les décisions reviennent aux élus ou aux propriétaires qui sont souverains.

Même en zone classée, on assiste à des « rénovations » douteuses que même les bâtiments de France ont du mal à empêcher faute de moyens et de possibilités juridiques (par exemple, l'ABF peut intervenir sur les formes ou les couleurs, mais il ne peut pas imposer un type de matériaux).

Il est important si vous avez connaissance d'un projet de démolition d'un bâtiment intéressant dans une commune de nous prévenir très en amont, pour que nous puissions discuter avec les élus et essayer de les convaincre avant les prises de décisions.

S'il y a eu vote en conseil ou si un appel d'offres a été lancé, c'est trop tard

PROJETS DE CRÉATION OU DE MODIFICATION DE PLUI.

Certains des membres du bureau se sont impliqués dans les projets de PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) au niveau de leur commune ou à l'échelon intercommunal.

Les PLUI doivent avoir un volet patrimonial qui peut porter sur la protection d'arbres remarquables, de haies, de divers patrimoines.

C'est très important d'intervenir en amont avant l'enquête d'utilité publique ou en dernier ressort d'aller voir le commissaire enquêteur pour parler patrimoine rural.

Les bâtiments ayant été repérés et pris en compte au niveau du PLUI ne peuvent plus être légalement démolis ; ils sont juridiquement défendables.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre mairie ou de votre intercommunalité.

ADHÉSIONS

Pour mémoire, le siège nous reverse la moitié des cotisations et les quelques dons destinés au département ; c'est notre unique source de revenu, nous n'avons pas de subvention (c'est peut être dommage, mais cela assure notre indépendance). Il est donc très important pour la délégation de maintenir le nombre d'adhérents.

Je remercie les adhérents qui ont déjà renouvelé leur adhésion et je prie les autres de le faire dès que possible.

Les relances individuelles par téléphone ou courrier en début d'été (nécessaires car il y a beaucoup d'oublis) sont fastidieuses et coûteuses.

Merci de faire la promotion de MPF, le patrimoine rural en a besoin.

Espérons une évolution favorable de la situation sanitaire qui puisse nous permettre de tenir, non seulement à court terme, notre AG le 14 mars mais, plus tard, les autres activités prévues. En attendant, prenez soin de vous.

Amicalement.

Patrick Dejust.

Président de « Maisons Paysannes de la Sarthe »

Toutes les activités de Maisons Paysannes de la Sarthe se dérouleront dans le respect des règles sanitaires du moment : respect des distances, gel et masque obligatoires.
